

2021 CONFÉRENCE AFRIQUE DE PCQVP



S'adapter pour renforcer la résilience,
et collaborer pour avoir un impact
sur la gouvernance des ressources
naturelles

RAPPORT

Du
24 au 26
mars
2021



INTRODUCTION

Le mouvement Publiez Ce Que Vous Payez oeuvre en faveur d'une gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières ouverte, transparente, responsable, durable et adaptée à toutes les parties prenantes. La 7e conférence Afrique triennale de PCQVP a eu lieu en ligne du 24 au 26 mars 2021. Les membres de PCQVP Afrique et d'ailleurs y ont participé, ainsi que des partenaires techniques, des bailleurs de fonds et des représentants d'autres mouvements de la justice sociale. La conférence visait : à favoriser une compréhension commune des rôles et des contributions des membres en vue de l'avancement de l'agenda de PCQVP ; à partager leurs expériences et leurs

perspectives ; et à renforcer les compétences et les capacités nécessaires à une efficacité accrue du mouvement PCQVP. Les différentes sessions de la conférence reflétaient les priorités de PCQVP en matière de transparence des contrats, d'égalité et de justice genre, de justice fiscale et de transition énergétique. La conférence visait également à garantir une bonne gouvernance continue de PCQVP en Afrique en adoptant les révisions de la Charte Afrique, en recevant le rapport moral du Comité de Pilotage Afrique (CPA) sortant et en accueillant les représentant-e-s sous-régionaux-ales nouvellement élu-e-s pour un mandat de trois ans au sein du CPA.

Ce rapport présente les moments forts des trois journées de réunion, qui étaient structurées comme suit :

1ÈRE JOURNÉE :

- Séance 1 : Cérémonie d'ouverture et Discours inaugural
- Séance 2 : Panel multipartite : adaptation réactive en temps de crise
- Séance 3 : Droits des femmes : une priorité de la gouvernance des ressources

2ÈME JOURNÉE :

- Séance 4 : Mise en lumière des impôts sur les activités extractives pour une génération optimale des revenus
- Séance 5 : Transparence des contrats : importance et opportunités d'action collective
- Séance 6 : Transition énergétique : défis et opportunités pour les pays africains riches en ressources

3ÈME JOURNÉE : GOUVERNANCE (À L'INTENTION DES MEMBRES DE PCQVP UNIQUEMENT)

- Adoption de la Charte Afrique
- Élection des nouveaux membres du Comité de Pilotage Afrique



PARTICIPATION

Au total, 382 personnes ont participé aux deux premiers jours de la Conférence Afrique, dont 123 (32 %) étaient des femmes et 56 (15 %) des jeunes (moins de 35 ans). La majorité des participants (348 personnes, 90 %) provenaient du secteur des ONG/des organisations à but non lucratif, 17 (5 %) du secteur privé et 17 (5 %) du gouvernement.

Le troisième jour de la conférence, qui était réservé aux membres de PCQVP Afrique, a rassemblé un total de 160 personnes, dont 48 (30 %) étaient des femmes et 31 (19 %) des jeunes. La proportion de participants d'une perspective régionale et sous-régionale était la suivante : Afrique de l'Ouest francophone (70, 44 %), Afrique de l'Ouest anglophone (18, 11 %), Afrique centrale (32, 20 %), Afrique orientale et australe (22, 14 %). Certains participants n'ont pas précisé leur région d'origine.


La Conférence Afrique n'avait jamais été organisée sous forme d'un événement virtuel auparavant, et l'une des préoccupations en procédant à un événement virtuel était le risque d'une faible participation due, en grande partie, aux difficultés d'accès à Internet. Malgré ces difficultés persistantes, la Conférence s'est bien déroulée et a permis un niveau de participation beaucoup plus important de membres (à titre de comparaison, la conférence africaine de 2017 n'avait permis la participation que de 93 participants). Vous pourrez consulter à la fin de ce rapport une analyse de quelques commentaires et recommandations des membres recueillis au cours de la Conférence.


“

« Ces réunions sont très informatives et renforcent grandement notre capacité à exiger la transparence et la redevabilité de la gouvernance des ressources naturelles. »


Participant·e à la conférence


382 
personnes ont participé aux deux premiers jours de la Conférence Afrique

32 % 
étaient des femmes

5 % 
étaient des jeunes (moins de 35 ans)

90 % 
provenaient du secteur des ONG/des organisations à but non lucratif

5 % 
provenaient du secteur privé

5 % 
provenaient du gouvernement



1ère Journée



SÉANCE 1

Cérémonie d'ouverture
et Discours inaugural



SÉANCE 2

Panel multipartite :
adaptation réactive en
temps de crise



SÉANCE 3 :

Droits des femmes : une
priorité de la gouvernance
des ressources

SÉANCE 1

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET DISCOURS INAUGURAL

La directrice exécutive de PCQVP, Elisa Peter, a fait remarquer que la pandémie de Covid-19 avait diminué les revenus publics, aggravé le chômage et alourdi la dette publique des pays africains. Parallèlement, la pandémie a compromis les efforts de PCQVP pour la promotion d'un agenda citoyen pour le secteur extractif et de lutte contre la corruption. Cependant, malgré ces défis, elle a noté que les organisations membres de PCQVP ont fait d'énormes progrès en 2020.

Ainsi, au Burkina Faso, une organisation féminine membre de PCQVP a piloté de façon remarquable la contribution de la société civile de l'Afrique de l'Ouest au processus d'élaboration d'une charte de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'intégration du genre dans le secteur extractif. PCQVP Burkina Faso est donc en train d'élaborer une position inclusive de la société civile sur l'intégration du genre afin de garantir que les voix et les besoins des femmes pèsent dans la gouvernance des ressources naturelles dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les membres de PCQVP de la région ont également contribué à une représentation plus inclusive de la société civile à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et dans les groupes multipartites en encourageant et en soutenant la participation des femmes à ces espaces. Au Niger, suite à la campagne conjointe de PCQVP et d'autres organisations de la société civile (OSC) dans le monde entier, trois membres de PCQVP ont été relâché-e-s après six mois d'emprisonnement suite à des accusations montées de toutes pièces contre eux. Le gouvernement les a détenu-e-s pour avoir manifesté contre le détournement présumé de fonds publics par le ministère de la Défense.

PCQVP a également lancé une campagne mondiale appelant à la divulgation de tous les contrats encadrant l'exploitation pétrolière, gazière et minière. S'appuyant sur les succès de pays tels que le Kenya et le Nigeria, la campagne est conçue pour s'étendre à d'autres pays en 2021. Plusieurs organisations de PCQVP reconnaissent également l'importance d'une alliance de différents mouvements. Mme Peter a mentionné que ces partenaires reconnaissaient l'importance de la formulation de récits convaincants et d'une alliance puissante permettant de relever des défis complexes, tels que l'inégalité persistante, le changement climatique et l'immense pouvoir des multinationales.

En conclusion, elle a réitéré que les coalitions PCQVP en Afrique devaient être solidaires pour vivre dans un monde où tous peuvent bénéficier de leurs ressources naturelles, participer aux décisions qui les concernent et demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir. Ces objectifs sont au cœur même de la mission de PCQVP auprès des communautés affectées par l'exploitation des ressources naturelles en Afrique.

Robert Kasande, secrétaire permanent du ministère du Développement énergétique et minier d'Ouganda,¹ a noté que l'Article 2:441 de la Constitution ougandaise instaure l'obligation du gouvernement de promouvoir la transparence et la redevabilité du secteur extractif. Plusieurs instruments juridiques et politiques donnent effet à cet article.² Hormis ces instruments, le gouvernement se conforme à des normes qui promeuvent la transparence et la redevabilité du secteur

1 M. Kasande a lu le discours au nom de Sarah Opendi, ministre ougandaise d'État pour le développement minéral.

2 Loi sur l'exploitation minière de 2003 (Mining Act), Section 55 de la Loi sur la gestion des finances publiques (Public Finance Management Act), Section 10 de la Politique minière (Mining Policy), 3e Plan national de développement (Third National Development Plan, de 2020-2021 à 2024-2025) et manifeste du parti au pouvoir.

extractif. À l'échelle régionale, l'Ouganda est signataire du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de 2006, dont le 9e protocole interdit l'exploitation illégale des ressources naturelles. En 2017, l'Ouganda a ratifié ce protocole. La mise en oeuvre du mécanisme de certification régionale du protocole est à un stade avancé. M. Kasande a souligné que le pays manifeste une claire opposition à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

La Section 6 de la politique minière d'Ouganda reconnaît le rôle des OSC dans la promotion de la transparence et de la redevabilité entre les acteurs de l'industrie minière. À cet égard, le gouvernement ougandais aimerait s'associer avec la stratégie mondiale de PCQVP, la Vision 2025, en tant qu'agenda citoyen pour le secteur extractif.

En conclusion, M. Kasande a déclaré la conférence Afrique 2021 de Publiez Ce Que Vous Payez officiellement ouverte.

DISCOURS INAUGURAL

Lors de son allocution, Dr Claude Kabemba, directeur exécutif de Southern Africa Resource Watch (SARW), a mis l'accent sur la manière dont les ressources minières pouvaient être le moteur du développement en Afrique dans le contexte d'une relance économique post Covid. Il a déclaré que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies estimait que 151 millions de nouvelles personnes vivaient dans la misère en 2020 suite à la pandémie de Covid-19, et que les effets à long terme de cette dernière pourraient être bien pires. Les répercussions principales de la pandémie en Afrique sont :

- Réaffirmation du rôle du continent comme simple producteur de ressources minières. Cette réalité caractérise la malédiction des ressources et

perpétue l'expérience « coloniale » de l'exploitation et de l'expropriation des ressources. Dr Kabemba a noté une manipulation structurelle délibérée du système commercial international afin de maintenir le rôle de producteur de matières premières de l'Afrique, tandis que l'extraction et le raffinage de la plupart des ressources minières africaines sont effectués par des multinationales européennes, américaines et chinoises.³

- Chute des prix qui fait que ces ressources minières ont une faible valeur économique. Les ressources permettant à l'Afrique de soutenir ses activités économiques s'en trouvent diminuées. À moins d'un changement structurel permettant aux entreprises africaines de mieux contrôler la gestion des ressources naturelles, les ressources minières du continent auront peu d'effet sur la situation économique des Africains après la pandémie de Covid-19.
- Réaffirmation des profondes inégalités sociales et économiques en Afrique. Les millions d'Africains travaillant dans le secteur informel, qui est la forme d'emploi dominante sur le continent, sont les plus touchés par la pandémie. Pendant les confinements, des millions d'exploitant·e·s minier·ère·s artisanaux·ales et à petite échelle n'avaient aucun revenu.
- Mise en relief des défaillances des programmes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).⁴ Paradoxalement, les gouvernements africains ont permis aux sociétés minières de travailler en tant que prestataires de services essentiels et nombre d'entre eux ont demandé et obtenu des mesures d'allègement fiscal, sous le prétexte de situation de force majeure. Ces exemptions diminuent inévitablement les recettes fiscales.

³ Les États africains dépendent de ces multinationales pour percevoir des revenus de leurs ressources minières.

⁴ Les sociétés minières n'ont pas ou peu agi pour soutenir les moyens de subsistance, atténuer la pauvreté ou fournir des soins médicaux ou de l'eau potable aux communautés minières. Elles ont manqué une occasion de restaurer la confiance des communautés minières. Ces sociétés ont fourni des équipements de protection personnelle, mais à une échelle très limitée.

La crise de Covid-19 a confirmé la centralité de l'État dont le rôle a besoin d'être redéfini. Les ressources minières ne pourront financer le développement que si les Africains défendent la démocratie et luttent contre la corruption qui coûte chaque année environ 88,6 milliards de dollars américains au continent, soit l'équivalent de 3 % de son PIB.⁵ La transformation des économies africaines dans le sillage de la pandémie dépendra de changements substantiels relatifs à la valeur ajoutée des ressources minières stratégiques indispensables à la transition énergétique, ainsi que des avancées considérables vers des politiques de contenu local.⁶ L'Afrique devra, spécifiquement :

- promouvoir et renforcer l'intégration régionale en tirant parti de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- tirer suffisamment profit de ses ressources minières, ce qui stimulerait alors son développement et sa transformation économique ;
- investir dans les sciences et les technologies qui constituent un tremplin reconnu vers le développement ;
- atteindre la sécurité énergétique afin de soutenir la croissance et d'augmenter la valeur de ses ressources minières ;
- intégrer la dimension genre dans la planification et les activités économiques ;
- prendre part au débat sur la transition énergétique pour passer à l'énergie verte ;
- utiliser ses ressources minières en vue d'une industrialisation durable.

Dr Kabemba a insisté sur le fait que les OSC doivent obliger les sociétés minières à urgemment investir dans les services de soins médicaux à long terme et la fourniture d'autres infrastructures élémentaires destinées aux communautés minières. Les sociétés doivent également intégrer les communautés dans leurs activités en tant qu'actionnaires qui perçoivent des redevances directes, et les impliquer dans les discussions sur la transition énergétique. Il a observé que la question fondamentale sera : « Qui paiera pour la transition ? » Les OSC doivent se poser cette question et être au fait des discussions pour garantir le soutien à l'abandon des combustibles fossiles en Afrique lors de la transition énergétique.



« Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour permettre aux femmes d'occuper leur place dans les activités du secteur extractif. »

Participant·e à la conférence

⁵ Source : TrustAfrica..

⁶ Les coalitions PCQVP en Afrique devraient investir dans ces changements pendant et après la pandémie de Covid-19.

SÉANCE 2

PANEL MULTIPARTITE : ADAPTATION RÉACTIVE EN TEMPS DE CRISE

Cette séance a permis de réfléchir aux conclusions de l'atelier facilité par PCQVP en octobre 2020 sur la planification de différents scénarios suite à la Covid-19. Elle a examiné l'impact économique, politique et social des quatre scénarios suite à la pandémie de Covid-19 sur la gouvernance du secteur extractif et sur la stratégie mondiale de PCQVP. Elle traitait de comment l'Afrique peut ou devrait se préparer pour donner lieu à une meilleure gouvernance des ressources naturelles sur le continent, y compris dans le contexte du changement climatique et de la transition énergétique.

Modérée par Victoria Ohaeri, membre du conseil d'administration de PCQVP et directrice exécutive de Spaces for Change, la séance comportait cinq conférencier·ère·s qui ont répondu à des questions sur la gestion des ressources naturelles pendant la pandémie de Covid-19 :

1. Chenai Mukumba, Réseau pour la Justice Fiscale en Afrique
2. Aidan Eyakuze, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et Twaweza East Africa
3. Lorraine Chiponda, Africa Coal Network
4. Memory Kachambwa, FEMNET
5. Dr Solomon Dersso, groupe de travail sur les industries extractives de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Citons parmi les moments forts des discussions :

L'importance de l'engagement des citoyen·ne·s dans le plaidoyer pour la transparence, la redevabilité et les réformes fiscales :

Le gouvernement ouvert consiste à prodiguer des conseils, partager des idées et des mécanismes nécessaires pour stimuler la gouvernance démocratique. Il s'agit de faire en sorte que les processus gouvernementaux soient transparents, inclusifs et participatifs, et que les gouvernements rendent des comptes à leur population. La mise à l'épreuve, l'anticipation des problèmes de gouvernance et la construction de scénarios en font partie. Les OSC ont par conséquent besoin d'utiliser cette approche pour gérer les menaces et les opportunités dans un contexte mondial fluide.



« C'est le moment de proposer de nouvelles idées. La pandémie de Covid-19 constitue une opportunité pour PCQVP et d'autres acteurs de mobiliser les citoyen·ne·s, et de mieux collaborer à nos priorités partagées de gouvernance et de justice sociale. »

Aidan Eyakuze,

Partenariat pour un gouvernement ouvert
et Twaweza East Africa



Principaux obstacles auxquels sont confrontés les militant·e·s du secteur extractif qui remettent en question leurs gouvernements :

Le gouvernement ouvert consiste à prodiguer des conseils, partager des idées et des mécanismes nécessaires pour stimuler la gouvernance démocratique. Il s'agit de faire en sorte que les processus gouvernementaux soient transparents, inclusifs et participatifs, et que les gouvernements rendent des comptes à leur population. La mise à l'épreuve, l'anticipation des problèmes de gouvernance et la construction de scénarios en font partie. Les OSC ont par conséquent besoin d'utiliser cette approche pour gérer les menaces et les opportunités dans un contexte mondial fluide.

Comment dialoguer avec les gouvernements qui ferment ou restreignent l'espace civique :

Twaweza East Africa a déployé un programme tactique de quatre points. Il consiste à habiliter les citoyen·ne·s d'un lieu spécifique à dialoguer avec les autorités locales et les entreprises du secteur extractif. Il travaille également avec les réformateur·rice·s au sein des gouvernements pour faire avancer l'agenda des OSC et pour remettre en question l'argumentation officielle en diffusant auprès des citoyen·ne·s des récits convaincants sur l'importance de questions, telles que la promotion et la protection gouvernementale de la dignité humaine et des moyens de subsistance.

Comment la pandémie de Covid-19 a exacerbé les questions de droits des femmes et de gouvernance du secteur extractif :

La pandémie a accentué la vulnérabilité des femmes travaillant dans le secteur, nombre d'entre elles ayant perdu leur emploi et étant victimes de violence domestique basée sur le genre. La situation des femmes n'est pas prise en compte et priorisée, ce qui encourage les abus et l'exclusion du secteur extractif. Un agenda féministe transformateur de gestion des ressources naturelles est nécessaire. Les membres et les alliés de PCQVP, y compris FEMNET, travaillent pour définir un tel agenda

en collaboration avec les groupes de défense des droits des femmes, ainsi que les groupes oeuvrant pour une transparence du secteur extractif.



« La pandémie de Covid-19 a montré que nous laissons les gouvernements traiter de la gouvernance à nos risques et périls. »

Dr Solomon Dersso,

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples à disposer de leurs ressources naturelles:

L'Article 21 de la charte traite spécifiquement de la question de la gouvernance des ressources naturelles relative aux droits des peuples africains. L'industrie extractive occasionne de graves violations des droits humains, de destruction environnementale et d'exploitation non réglementée des ressources. Ces violations ont porté atteinte au bien-être des communautés dans de nombreux endroits.

Rôle de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans le cadre du groupe de travail sur les industries instructives :

La Commission s'efforce de garantir que les gouvernements mettent en oeuvre la Charte africaine et la Vision Minière pour l'Afrique. En 2018, elle a adopté des directives et des principes relatifs aux rapports des États sur les Articles 21 et 24 de la Charte africaine. Ces instruments traitent de plusieurs questions, y compris de la régulation financière du secteur extractif, de la transparence et des flux financiers illicites. La Commission a institué des instruments de régulation exhaustifs pour la gouvernance du secteur extractif. Elle traite également de façon prompt des plaintes et aide à combler les lacunes du cadre réglementaire.

RECOMMANDATIONS :

- La société civile a besoin de stratégies intelligentes pour naviguer à travers le labyrinthe juridique d'un pays en vue de traiter de questions telles que la maltraitance des exploitant·e·s minier·ère·s artisanaux·ales ou des accords entre les sociétés minières et le gouvernement en termes d'implications fiscales.
- Les OSC devraient utiliser des approches numériques de plaidoyer pour exercer une pression sur les gouvernements.
- Les gouvernements doivent intégralement divulguer tous les contrats passés avec les sociétés.⁷
- Les énergies renouvelables devraient être utilisées à l'échelle locale et hors réseau afin de contribuer à garantir que tous les groupes sociaux, en particulier les femmes, puissent avoir accès à l'énergie.⁸
- Tous les secteurs de la société doivent exiger des gouvernements qu'ils se conforment aux exigences de bonne gouvernance, de respect de tous les peuples et de protection des droits humains.



« Lorsque la réalité des femmes n'est pas vraiment prise en compte et priorisée dans le secteur extractif, cela peut entraîner la promotion d'abus et l'exclusion des femmes. »

Memory Kachambwa,
FEMNET

⁷ Au Zimbabwe, le gouvernement a accordé à une société minière une exonération fiscale malgré le besoin prononcé de recettes publiques.

⁸ Près de 800 millions d'Africains, en particulier les communautés marginalisées, n'ont pas accès à l'énergie.

SÉANCE 3

DROITS DES FEMMES : UNE PRIORITÉ DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES

La session visait à tirer profit des expériences des diverses parties prenantes, y compris des industries extractives, des gouvernements et de la société civile, pour trouver des manières innovantes de favoriser une approche féministe de la gouvernance des ressources naturelles, et pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité des sexes dans le secteur extractif.

Modérée par Indra Thevoz, chargée pays et de politique au Secrétariat international de l'ITIE, la séance a mobilisé six panélistes qui ont répondu aux questions sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles, et ont évoqué la participation et l'accès des femmes à la prise de décision dans le secteur :

1. Lydia Boarlaza, directrice générale de Madagascar Consolidated Mining
2. Melania Chiponda, défenseuse des droits des femmes, FEMNET
3. Mando Chiundaponde, PCQVP Zambie
4. Aboubacar Kourouma, directeur général du bureau de la stratégie et du développement, ministère des Mines et de la Géologie, Guinée
5. Marieme Soda MBACKE, PCQVP Sénégal
6. Allison Merchant, conseillère principale de la dimension genre, Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)

LES DÉBATS ONT PORTÉ PRINCIPALEMENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

Étude de cas à Madagascar sur le renforcement des capacités des femmes dans le secteur minier artisanal et de petite échelle :
L'étude de cas présentait un projet pilote de la GIZ, l'Agence de coopération internationale allemande, par le biais de l'Université de

Queensland, qui a évalué la situation des femmes travaillant dans le secteur minier de petite échelle à Madagascar. Ces femmes collectent les pierres brutes considérées impropres à l'exportation par les sociétés minières, et les vendent localement à bas prix. Si une valeur était ajoutée à ces pierres, les femmes pourraient faire un meilleur profit à la revente. Le projet a constitué à permettre à une association de femmes de former ses membres au taillage de ces pierres brutes pour les transformer en bijou et les vendre aux touristes. Par le biais du projet, les femmes sont devenues autonomes et indépendantes financièrement. Elles ont pu gagner leur vie malgré la pandémie de Covid-19. Bien que le projet se soit achevé au milieu de l'année 2020, des plans projettent de le répliquer dans une autre partie de l'île, si les finances le permettent.

Renforcement et formalisation de l'implication des femmes dans le secteur extractif au Zimbabwe :

Bien que seulement 2 % des femmes travaillant dans l'industrie minière au Zimbabwe gagnent leur vie grâce au secteur formel,⁹ l'exploitation minière offre un potentiel moyen de subsistance aux femmes. La plupart des femmes travaillent de manière informelle dans l'exploitation minière artisanale. Des approches innovantes sont nécessaires pour formaliser cette situation. Parmi ces approches, citons le renforcement des connaissances des femmes sur le secteur des ressources naturelles, en particulier l'exploitation minière, et la formalisation du travail des femmes dans le secteur.

Disparités de genre dans le secteur minier en Zambie :

Les recherches de PCQVP Zambie montrent que les femmes sont exclues de la prise de

⁹ Pourcentage des femmes (population active) au sein du secteur minier formel. Le reste des femmes est impliqué dans les secteurs miniers informel et artisanal.

décision et de la participation dans l'industrie minière. Afin de renverser cette tendance, PCQVP Zambie a pris diverses initiatives, y compris la révision de son manuel de gouvernance et l'organisation de campagnes telles que « Show us the money » (en français, Montrez-nous vos paiements). Cette campagne promeut la participation des femmes dans le secteur minier, mettant l'accent sur les revenus qu'elles gagneraient et utilisant la perspective du genre pour évaluer comment les femmes peuvent financièrement tirer profit du secteur. La ventilation des données par genre aide à déterminer le nombre de femmes employées dans le secteur et le poste qu'elles occupent, ainsi que l'écart salarial entre les genres. Cette étape analytique peut mener à des initiatives permettant d'améliorer les mécanismes de partage des recettes et encourager les activités de RSE axées sur le renforcement des capacités des femmes au sein des communautés.

Politiques générales d'avancement de l'égalité des sexes dans le secteur minier en Guinée :

La Guinée met en oeuvre des réformes minières mettant l'accent sur le genre. Au sein du secteur, qui est le principal moteur économique du pays, un service est consacré au genre et à l'égalité. Il a permis aux femmes d'avoir accès à un financement de leurs projets par le biais de mécanismes tels que le Fonds National de Développement.

Programme en Afrique de l'Ouest de PCQVP en vue de faire progresser les droits des femmes dans les industries extractives :

En Afrique de l'Ouest, PCQVP travaille au renforcement des droits des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles. Suite à des recherches au Burkina Faso, en Guinée et au Sénégal, les coalitions nationales de PCQVP ont organisé plusieurs activités de plaidoyer basées sur les faits. Parmi leurs principaux succès, citons :

- L'amélioration de la représentation des femmes à l'ITIE et dans la gouvernance de PCQVP grâce à l'adoption par les membres du groupe multipartite d'un Code de conduite qui requiert une participation significative des femmes.
- La coalition au Burkina Faso a influencé la révision de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des sexes afin d'inclure des évaluations de l'impact des activités extractives sur les femmes.
- La publication des données liées au genre, en particulier dans un rapport récent de l'ITIE au Sénégal.
- Le renforcement des capacités des membres de PCQVP et la création d'alliances avec des organisations de défense des droits des femmes.

Engagements nationaux dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), particulièrement ceux qui concernent l'avancement de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans le secteur extractif :

À l'aide d'une approche transversale, le PGO travaille avec les gouvernements pour les encourager à être davantage ouverts, collaboratifs et réactifs. Malgré les progrès récents, le gouvernement ouvert est une méthode relativement inexplorée permettant d'accélérer l'égalité des sexes et de combler les principales lacunes d'accès à l'information et à la participation.^{10,11} Le PGO vise à transférer le pouvoir et la prise de décision à tous. À ce jour, 51 gouvernements ont pris 146 engagements dans les domaines de l'extraction, de l'eau et de l'assainissement, du changement climatique et de l'environnement. Cependant, seuls le Mexique, le Nigeria et les Philippines se sont engagés envers le secteur extractif et le genre.¹² Il est important de travailler en collaboration et d'utiliser des plateformes telles que le PGO pour garantir que les engagements pris par les gouvernements et le secteur privé

10 <https://insights.careinternational.org.uk/development-blog/opening-opengovernment-how-women-s-rights-organisations-strengthen-governmentcommitments-to-transparency-accountability-and-participation-in-the-philippines>

11 <https://impacttransform.org/en/new-resource-toolkit-gja-asm/>

12 Le Nigeria et les Philippines mettent l'accent sur la mise en oeuvre des normes de l'ITIE sur la participation des femmes.

sont concrétisés et que les mécanismes de redevabilité sont en place.

RECOMMANDATIONS :

- La société civile a besoin d'un plaidoyer et d'engagements solides pour forger des alliances avec d'autres acteurs qui connaissent et comprennent les enjeux.
- La capacité des femmes doit être renforcée afin de leur permettre d'avoir accès à des possibilités d'emploi.
- Les pays doivent mettre en place des politiques favorables à l'accès à la prise de décision des femmes et à leurs débouchés professionnels
- Des interventions sont nécessaires en vue de la protection et de l'amélioration des conditions de travail des femmes dans le secteur minier artisanal et de petite échelle. Ainsi, le processus de demande de licence d'exploitation minière devrait être moins technique, les procédures devraient être simplifiées et les coûts peu élevés pour permettre aux femmes d'y avoir accès.
- Les femmes doivent pouvoir avoir accès à une formation sur les droits humains dans le contexte du travail dans l'exploitation minière artisanale.
- Les OSC ont besoin de réfléchir à comment soutenir l'obtention de capital et d'équipements par les femmes dans le cadre de l'exploitation minière artisanale.
- Le PGO devrait être utilisé pour garantir que les promesses du secteur public et privé, et une législation sur le genre et la gouvernance des ressources naturelles sont mises en œuvre. Les gouvernements font souvent des promesses ambitieuses qu'ils ne respectent pas.
- La conception et la mise en œuvre des engagements extractifs qui permettent de transformer la dimension genre doivent avoir lieu en collaboration avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Les groupements de femmes ont de vastes connaissances qui pourraient aider à appuyer ces réformes.
- Des données sensibles au genre en matière de gouvernance des ressources naturelles et d'impact de l'extraction sur les femmes devraient être publiées.
- Les capacités des femmes et des jeunes doivent être renforcées afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes, l'égalité d'accès à l'emploi et la capacité à contribuer de manière significative aux discussions sur le secteur extractif.
- Le cadre juridique sur l'égalité des sexes, en particulier concernant les droits fonciers et la compensation des communautés, doit être renforcé.
- Une approche ou un programme transformateur mettant l'accent sur une redéfinition du secteur minier selon la perspective des femmes a besoin d'être conçu pour rassembler les femmes.
- Les politiques à contenu local doivent être renforcées pour reconnaître le rôle des femmes en tant qu'agentes et bénéficiaires du secteur.
- Il convient de mettre en place des stratégies qui mettent en relation les femmes en milieu rural et les structures gouvernementales.
- Un pourcentage des recettes du secteur extractif doit être consacré à la promotion de l'autonomisation des femmes dans les communautés locales.



« Participer à cette conférence était pour moi une belle opportunité. »

Participant-e à la conférence



2^{ème} JOURNÉE



SÉANCE 4 :
Mise en lumière des impôts sur les activités extractives pour une génération optimale des revenus



SÉANCE 5 :
Transparence des contrats : importance et opportunités d'action collective



SÉANCE 6 :
Transition énergétique : défis et opportunités pour les pays africains riches en ressources

SÉANCE 4

MISE EN LUMIÈRE DES IMPÔTS SUR LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES POUR UNE MOBILISATION OPTIMALE DES REVENUS

Au fil des années, les gouvernements africains ont reconnu de plus en plus l'importance de la révision et de la réforme des systèmes fiscaux en vue d'améliorer la génération des revenus provenant du secteur extractif. La vague de découvertes de pétrole des dernières années dans des pays tels que le Kenya et l'Ouganda, ainsi que les efforts de revitalisation du secteur minier, pourraient transformer l'économie de ces pays et leurs citoyen·ne·s pourraient en tirer profit de manière durable. Cependant, cela dépend d'une gestion adéquate des revenus et d'une bonne gouvernance du secteur.

Modérée par Mukasiri Sibanda, conseiller sur les activités extractives du Réseau pour la justice fiscale en Afrique, la séance traitait des meilleures pratiques et des enseignements tirés afin de définir une approche efficace permettant aux gouvernements de générer plus de revenus du secteur extractif

Les contributions des cinq panélistes ont porté sur ce qui suit :

Viola Tarus, Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable :

Le forum aide 75 pays membres à améliorer la gouvernance des ressources et la prise de décision du secteur minier,¹³ l'un des secteurs clés du financement du développement en Afrique. Le secteur est actuellement en pleine révolution. Selon la Banque mondiale, la demande en métaux et en minéraux pourrait

augmenter de 250 % du fait de la transition énergétique. Le secteur minier pourrait par conséquent financer le développement de l'Afrique par le biais de l'innovation technologique, qui devrait également permettre d'améliorer l'efficacité et le rendement des mines. Afin de tirer profit de ces changements, l'Afrique devra traiter des flux financiers illicites, de l'érosion de la base fiscale¹⁴ et du transfert des bénéfices.¹⁵ Le Forum intergouvernemental et le Forum africain d'administration fiscale souhaitent vivement que les OSC, le secteur privé et les gouvernements examinent le régime fiscal dominant des pays et considèrent les alternatives permettant de maximiser les revenus provenant du secteur. Ils ont entamé une conversation sur l'avenir de la taxation des ressources en posant des questions fondamentales :¹⁶

1. Quel est le régime fiscal dominant dans le secteur ?
2. Comment la conception et la mise en œuvre peuvent-elles être améliorées ?
3. Les pays riches en ressources disposent-ils d'options alternatives permettant de maximiser les recettes provenant de leur richesse minière ?

Racheal Chagonjia, HakiRasilimali - PCQVP Tanzanie :

Au cours des cinq dernières années, la Tanzanie a effectué plusieurs changements dans le secteur minier dans le but d'accroître le contrôle gouvernemental et son autorité souveraine sur les ressources naturelles. La Tanzanie

13 Le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable travaille en collaboration avec des partenaires dont le Forum africain d'administration fiscale (ATAF) et l'OCDE pour traiter de la fiscalité, de l'érosion de la base et du transfert des bénéfices dans le secteur minier. Il publie des documents d'orientation et fournit une assistance technique par le biais d'un soutien à la vérification, du renforcement des capacités et de services de conseil afin de renforcer les régimes fiscaux miniers et l'administration des revenus dans le secteur.

14 Érosion de la base : utilisation de mesures financières et de la planification fiscale pour réduire la part des profits imposables d'une société dans un pays donné.

15 Transfert des bénéfices : lorsque les multinationales transfèrent leurs bénéfices à un pays ayant un régime fiscal minimal ou non existant.

16 Le Forum intergouvernemental et l'ATAF sont d'avis que les discussions autour de ces trois questions devraient avoir lieu dans un contexte consultatif incluant les OSC, le secteur privé et les gouvernements.

pratique une formule de partage 50/50 des recettes générées par les investissements dans le secteur extractif. Ces changements permettront la distribution des recettes à l'ensemble des groupes sociaux, la stimulation des investissements et le freinage de l'évitement fiscal. Tous les avantages fiscaux fournis dans le cadre du régime sont calculés et convertis en équité gouvernementale. Cependant, l'évasion fiscale continue à constituer un défi. Le pays n'a pas la capacité institutionnelle de suivre les recettes générées par le secteur. LITIE en Tanzanie et ses pratiques n'ont aucun lien direct avec l'Office tanzanien des recettes, ce qui empêche un contrôle des recettes du secteur extractif. Des réformes politiques peuvent aider la Tanzanie à améliorer ses recettes, par exemple en s'assurant que la Loi sur la gestion des recettes pétrolières et gazières (Oil and Gas Revenue Management Act, 2015) contient des réglementations de mise en oeuvre, et que les audits du Fonds pétrolier ont effectivement lieu.

Le pays a besoin de réformes introduisant des instruments juridiques pour l'aider à gérer les recettes du secteur minier. Ces changements juridiques devraient comprendre un modèle de partage des recettes pour les autorités locales. Les lois sur la définition des entités locales et domestiques dans le pays devraient être claires. Il est également nécessaire d'élaborer un modèle de renforcement de la participation domestique dans le secteur extractif et de différencier la RSE des pratiques de contenu local.

Thialy Faye, Oxfam Sénégal, expert fiscal :

En Afrique de l'Ouest, le régime fiscal est propice aux investissements et promeut l'intérêt public. Les impôts sont liés à la fois à la production et aux profits. Les instruments juridiques sont de plus en plus centrés sur la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites. Afin de promouvoir le développement local, les États ont créé des impôts locaux qui sont redistribués aux communautés.

Fatima Mimbire, PCQVP Mozambique :

Depuis 2014, le régime fiscal au Mozambique est basé sur le partage de la production entre la société d'exploitation et l'État. La production du secteur minier fait l'objet d'une imposition selon la méthodologie ad valorem (fondée sur la valeur ajoutée) inscrite dans la loi depuis 2014. Cependant, le gouvernement a accepté de fournir des exemptions fiscales alternatives qui permettent aux sociétés d'exporter toutes les recettes provenant de la vente de gaz naturel dans le pays, ce qui intensifie les risques de falsification des recettes. Le pays a besoin d'examiner la large liberté discrétionnaire sur les exonérations fiscales accordées aux multinationales et d'encourager la conformité fiscale.

Gideon Atukwase, PCQVP Ouganda :

L'or est la 3^e principale source de revenus en devises de l'Ouganda.¹⁷ Le pays a adopté un régime fiscal permettant d'administrer les bénéfices économiques dérivés du secteur extractif et visant à i) garantir une utilisation durable des ressources, ii) promouvoir une distribution équitable des bénéfices aux parties prenantes, iii) freiner la fraude, la corruption et les flux financiers illicites, iv) mettre en place des mécanismes de gestion des conflits et v) attirer les investissements domestiques et étrangers. L'Ouganda a plusieurs lois et règlements de politique fiscale, tels que la Loi sur la gestion des finances publiques (Public Finance Management Act) qui précise comment les recettes du secteur extractif seront utilisées de manière efficace. Cependant, étant donné les difficultés du pays à appliquer ces règlements, les OSC, y compris PCQVP, devraient exercer une pression sur le gouvernement pour qu'il mette en oeuvre les politiques fiscales promouvant la transparence et la redevabilité du secteur.

¹⁷ Environ 99 % des travailleurs dans le secteur sont des miniers-ères artisanaux/ales et ne sont pas enregistrés en tant que contribuables.

SÉANCE 5

TRANSPARENCE DES CONTRATS : IMPORTANCE ET OPPORTUNITÉS D'ACTION COLLECTIVE POUR METTRE EN ŒUVRE LA NORME MONDIALE DE DIVULGATION DES CONTRATS SUR L'ENSEMBLE DU CONTINENT

Les discussions sur le partage des bénéfices ou la gestion des revenus sont incomplètes sans un examen des contrats et la garantie qu'ils profitent aux pays riches en ressources. En 2020, PCQVP a lancé *#DiscloseTheDeal*, une campagne mondiale pour la transparence des contrats dans les industries pétrolières, gazières et minières. Depuis 2021, les pays de l'ITIE doivent divulguer les contrats signés le 1er janvier 2021 et au-delà. Cette séance visait à réfléchir à la manière dont le mouvement de gouvernance des ressources dans le monde entier peut s'inspirer de différentes expériences et encourager une adoption élargie de la norme de l'ITIE.

Charles Wanguhu de PCQVP Kenya a modéré la séance, avec trois panélistes :

1. **Christian Mounzeo**,
PCQVP Congo
2. **Gay Ordenes**,
Secrétariat international de l'ITIE
3. **Rob Pitman**,
Natural Resource Governance Institute (NRGI).

CITONS PARMI LES MOMENTS FORTS DE LA DISCUSSION :

Transparence des contrats en RDC :

la transparence des contrats permet une gestion équitable des ressources nationales. Malgré ses immenses ressources naturelles, la République démocratique du Congo (RDC) n'a pas réussi à faire en sorte que sa population profite de l'extraction des ressources à cause

des lacunes de gouvernance (malversations, corruption, conflits d'intérêts et dettes élevées). Le gouvernement a promulgué une politique afin d'obtenir des prêts pour soutenir le développement de ses infrastructures, mais le coût de ces projets et le détail des prêts restent inconnus. Les citoyen·ne·s ont besoin de connaître ces informations afin d'évaluer si les contrats sont bénéfiques pour la population. Le pays est désormais doté de lois qui requièrent la divulgation des contrats, mais ces derniers ont des annexes qui ne sont pas accessibles au public. Bien que le gouvernement se soit engagé à rendre les contrats accessibles sur son site Internet et dans le Journal Officiel, peu d'individus ont accès aux contrats ou comprennent leur contenu.

Parmi les principaux défis de transparence des contrats en RDC, citons :

- Les données sur les annexes, les modifications et les avenants des contrats, ainsi que sur les accords stratégiques spécifiques avec certains investisseurs comme la Chine, ne sont pas disponibles.
- L'accès aux contrats en ligne est payant. Seule une petite partie de la population a les moyens financiers ou l'accès à Internet nécessaire pour pouvoir examiner les contrats.
- Les contrats sont difficiles à lire et à comprendre.
- L'accès aux accords commerciaux entre la Chine et l'Union européenne est limité.
- Les lois existent, mais leur application reste difficile.

Exigences de divulgation et de transparence des contrats :

Depuis le 1er janvier 2021, les membres de l'ITIE doivent :

- Divulguer en totalité tous les contrats et licences qui sont accordés, conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2021. Cela comprend leur texte intégral,¹⁸ les annexes, les documents pertinents et les permis d'exploration.¹⁹
- Publier une liste de tous les contrats et licences en cours, y compris les permis d'exploration.²⁰
- Élaborer un plan de travail comprenant des étapes pour surmonter les obstacles à la transparence, tels que la législation de certains pays interdisant la divulgation de contrats ; le manque d'engagement politique envers la divulgation des contrats, et les capacités techniques insuffisantes pour comprendre la valeur de la divulgation des contrats et comment utiliser les informations des contrats.
- Documenter la politique gouvernementale sur la divulgation des contrats et des licences. Les pays doivent évaluer si la politique est cohérente avec la pratique.

Au cours des deux dernières années, la Guinée équatoriale, la Mauritanie et l'Ukraine ont officiellement divulgué leurs contrats. Le Mexique, le Ghana, le Nigeria, la RDC et la République du Congo ont également divulgué systématiquement leurs contrats. La Sierra Leone et la Zambie ont commencé à examiner le lien entre la divulgation des contrats et la mobilisation des ressources domestiques. Aux fins de la validation, les pays mettant en oeuvre l'ITIE font l'objet d'une évaluation tous les trois ans de leur respect de toutes les exigences de la Norme ITIE.

Quelques mesures que PCQVP peut prendre, en tant que coalition mondiale, pour renforcer la norme de transparence des contrats :

Le secteur privé, la communauté internationale et les gouvernements ont fait de réels progrès en matière de transparence. Quarante-neuf pays ont officiellement divulgué au moins un contrat du secteur extractif et 31 ont des lois rendant la divulgation obligatoire. Le nombre de contrats publics publiés est plus élevé que jamais.²¹

La nouvelle exigence ITIE signifie que les pays devront divulguer pour la première fois leurs contrats, ce qui permettra de détecter les lacunes de mise en oeuvre. En Afrique, peu de pays ont divulgué tous leurs contrats parmi les 24 pays mettant en oeuvre l'ITIE. Parmi les étapes fondamentales permettant d'accélérer la transparence des contrats, citons :

- Garantie que les pays mettant en oeuvre l'ITIE dans le monde respectent promptement leurs engagements envers la transparence des contrats.
- Utilisation par la société civile de son rôle dans les processus ITIE et son engagement envers les gouvernements et les entreprises pour que la divulgation des contrats continue à figurer en tête de l'ordre du jour.
- Examen des listes de contrats des pays pour s'assurer qu'ils comprennent tous les documents qui doivent être rendus publics.
- Participation aux consultations des pays de l'ITIE sur la transparence des contrats.
- Pression sur les sociétés pour qu'elles déclarent publiquement leur soutien à la divulgation des contrats et qu'elles militent activement en faveur de la divulgation des contrats dans tous les pays où elles opèrent.
- Sélection de défenseur-se-s de la divulgation dans les institutions régionales.

18 Texte intégral : divulgation réelle du contrat sans omettre aucune disposition. La divulgation partielle n'est par conséquent pas conforme aux exigences de l'ITIE.

19 Les pays doivent se référer aux exigences existantes de la Norme ITIE.

20 Cela permet aux citoyen-ne-s d'avoir accès à la liste complète de contrats, mais également aux services fiscaux de savoir qui doit verser les impôts.

21 <https://www.resourcecontracts.org/?lang=fr>

Garantie de la transparence des contrats au Nigeria

- Utilisation d'approches multipartites pour une transparence nationale des contrats.
- Étroite collaboration avec les médias qui s'est avérée cruciale et efficace, par exemple les programmes radio qui ont permis de communiquer l'importance de la transparence des contrats à de larges audiences.
- Réunion avec les parlementaires et les agences de lutte contre la corruption pour mettre en relief l'importance de la transparence des contrats dans le secteur pétrolier.

Quelques approches dont les coalitions africaines peuvent plaider pour une meilleure divulgation des contrats :

- Mise en place d'alliances, particulièrement avec les experts sur la transparence des contrats.
- Renforcement de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques afin de comprendre l'essence de la transparence des contrats.
- Soutien aux coalitions de la société civile telles que PCQVP afin de faire progresser l'adoption et la mise en oeuvre de la transparence des contrats.
- Soutien aux OSC pour élaborer une stratégie mondiale de plaidoyer qui peut être partagée avec l'ensemble de la région sur la manière de faire progresser l'agenda.
- Renforcement de la capacité des communautés extractives à effectuer le suivi des obligations contractuelles.
- Élaboration d'une liste complète de contrôle sur les contrats standard destinée aux acteur·rice·s de la société civile et aux citoyen·ne·s. Cette liste facilitera également le travail de la société civile auprès des communautés.

Défis de mise en oeuvre de la transparence des contrats :

- Obstacles juridiques, et manque d'engagement politique et de capacité technique pour comprendre les contrats et leurs bénéfices.
- Comment faire le lien entre la transparence des contrats et les réformes plus larges d'un pays.
- Rejet de la société civile en tant qu'actrice du processus de transparence des contrats.

Recommandations pour aider la société civile à accélérer l'adoption des exigences ITIE :

- Plaidoyer exigeant des gouvernements la divulgation complète et minutieuse des contrats.
- Élaboration d'un plan de travail pour surmonter les obstacles à la divulgation complète, et documentation des politiques gouvernementales sur la divulgation des contrats et des licences.
- Identification de défenseur·se·s de la divulgation dans les institutions régionales.
- Changement du cadre d'analyse de la manière dont les contrats sont discutés pour passer des questions telles que « Combien peut-on gagner avec ce projet ? » à « Quels sont les risques et les bénéfices de ce contrat et comment sontils distribués entre les citoyen·ne·s et les sociétés ? ».
- Accent sur les contrats relatifs à la vente de pétrole, de gaz et de minéraux par les gouvernements. La norme de l'ITIE encourage désormais les entreprises publiques et les gouvernements à publier ces accords de vente.

SESSION 6

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DES PAYS AFRICAINS RICHES EN RESSOURCES

La transition vers une économie à faible émission de carbone a commencé à refaçonner les industries extractives. Elle peut contribuer à une relance économique résiliente après la pandémie, garantir le développement durable et être bénéfique aux citoyen-ne-s. Toutefois, sans un effort concerté et organisé de la société civile, la transition énergétique risque d'être à la fois inadaptée et injuste, discréditant les bénéfices économiques et les moyens de subsistance, et fragilisant la participation des citoyen-ne-s à la gestion de leurs ressources naturelles.

Cette séance a permis d'évaluer les répercussions de la transition énergétique sur les économies des pays africains riches en ressources pétrolières et minières stratégiques, et de réfléchir à comment veiller à l'équité de la transition sur le plan économique et social. Elle a également exploré la position que l'Afrique pourrait adopter sur la transition énergétique et le rôle de PCQVP.

Modérée par Saliem Fakir d'Africa Climate Foundation, elle a mobilisé trois panélistes qui ont fourni d'importantes informations :

1. **Johnny West**,
Open Oil
2. **Jean Claude Katende**,
PCQVP RDC
3. **Maybel Acquaye**,
Centre africain pour la politique
énergétique (ACEP Ghana)

Transition énergétique et transformation économique des pays :

La transition énergétique est dépeinte comme une panacée de la transformation économique. Cependant, elle a lieu dans le cadre d'un

système économique inégalitaire. Ses effets négatifs et positifs doivent être appréhendés dans le contexte d'un monde d'après pandémie dans lequel une décarbonisation massive et structurelle a été introduite, particulièrement par l'Europe et la Chine. Les nouvelles vagues technologiques hautement dépendantes des minéraux stratégiques tels que le cobalt et le graphite ont engendré une concurrence géopolitique pour ces ressources. Certaines entreprises, dont les constructeurs automobiles, utilisent le label vert pour produire cette nouvelle vague technologique.



« L'ensemble du secteur extractif doit s'acheminer vers une transparence et une redevabilité accrues de la relation entre l'extraction des ressources et la distribution à la population dans son ensemble. »

Saliem Fakir,
Africa Climate Foundation

Le débat sur la « transition juste » s'applique au continent africain. Il ne s'agit pas juste de concrétiser la transition énergétique, mais de comment aboutir à une économie inclusive. Il est nécessaire d'élargir le concept de transition juste au développement économique au sens plus large, au-delà de la question climatique, pour que ce concept s'applique au continent. L'ensemble du secteur extractif doit s'acheminer vers une transparence et une redevabilité accrues de la relation entre l'extraction des ressources et la distribution dans son ensemble.

Répercussions potentielles de la transition énergétique sur les économies riches en ressources :

La pandémie de Covid-19 a accéléré la transition énergétique, ralentissant désormais la production de combustibles fossiles suite à la diversification économique. Il convient de se demander quelles sont les implications d'une juste transition. La plupart des pays africains sont pauvres en énergie et par conséquent, ont grandement besoin d'élargir leur accès énergétique, ce qui est légitime.

Défis et questions concernant la transition énergétique en RDC :

L'Afrique ne peut pas se permettre une transition énergétique injuste ou inégale. Le processus de transition doit être équitable et progressif pour permettre aux gouvernements, aux citoyen-ne-s, aux communautés, aux sociétés et à toutes les parties prenantes de se préparer au processus et de se l'approprier. En RDC en 2018, le gouvernement a déclaré que le cobalt était un minerai stratégique devant être utilisé pour les énergies renouvelables. La RDC possède 51 % des 7 millions de tonnes de réserves mondiales de cobalt. Par conséquent, lorsque la demande augmente, la pression exercée sur le gouvernement et les communautés augmentera également. L'accès à ce minerai doit par conséquent être légal, transparent et respectueux des droits humains.

Les droits des femmes et des enfants dans le secteur minier représentent un important défi. En RDC, 20 % du cobalt provient des mines artisanales et à petite échelle où les femmes et les enfants sont exploités pour servir de main d'œuvre. La course au cobalt soulève de nombreuses questions sur les droits des femmes et des enfants. L'exploitation minière à petite échelle met en danger les minier-ère-s, car il-elle-s travaillent sans les équipements de protection nécessaires. De plus, le gouvernement, les communautés et les ONG locales de RDC ne sont pas prêt-e-s pour la transition énergétique, en l'absence

d'informations claires sur l'utilisation des recettes générées par l'exploitation du cobalt. Les communautés minières ont besoin d'être sensibilisées à la signification et aux répercussions de la transition énergétique.

Transition énergétique, combustibles fossiles et changement climatique en Afrique :

Le changement climatique a eu de graves répercussions en Afrique. Les inondations, les sécheresses et les modifications du paysage agricole ont eu des répercussions négatives sur les moyens de subsistance de millions d'Africains dépendants de l'agriculture.²² Tandis que la transition énergétique pourrait aider l'Afrique à atténuer les défis de sécurité alimentaire et de pertes d'emploi, il n'en demeure pas moins que les combustibles fossiles jouent un rôle important dans les pays africains, y compris pour les aider à répondre à leurs besoins énergétiques. Le secteur des combustibles fossiles étant en plein ralentissement du fait de la transition énergétique, les recettes fiscales des pays producteurs de pétrole pourraient considérablement chuter.

La transition énergétique étant en cours, il est nécessaire de mettre en oeuvre les politiques de divulgation complète et les réformes politiques sur les énergies renouvelables. L'adaptation des économies nationales et locales si la transition n'est pas bien gérée ou se produit brutalement doit également faire l'objet d'une réflexion approfondie. La transition pourrait générer des défis considérables pour les économies africaines. Les OSC devraient intégrer la question de la transition énergétique pour garantir que les pays africains en tirent profit au lieu d'en pâtir.

RECOMMANDATIONS :

- Les OSC telles que PCQVP doivent jouer un rôle essentiel pour garantir la divulgation des stratégies de décarbonisation des entreprises.

²² Le moyen de subsistance de plus de la moitié de la population d'Afrique subsaharienne est l'agriculture..

- Les pays dotés de minéraux devraient développer leurs systèmes, non seulement pour tirer profit de l'exportation des matières premières, mais également pour bénéficier de leur valeur ajoutée.
 - Les pays africains devraient développer leur chaîne d'approvisionnement local afin de fabriquer les composants nécessaires à la production d'articles tels que les téléphones.
 - Les pays africains doivent investir dans la recherche et le développement, les ressources humaines et le développement institutionnel pour pouvoir administrer efficacement les lois fiscales en vue de générer des revenus et de bloquer les flux financiers illicites et l'évasion fiscale. Ces compétences seront vitales lors de la transition énergétique.
 - Les gouvernements doivent élargir la transparence et la divulgation des contrats aux énergies renouvelables.
 - PCQVP doit déterminer ce que signifie « au-delà de l'extraction » dans le contexte de la décarbonisation très rapide et de la restructuration qui a lieu partout dans le monde et qui pourrait laisser l'Afrique pour compte.
 - Il est nécessaire de fournir les instruments adéquats pour la transformation des économies. Au cas contraire, la situation économique pourrait empirer si la transition énergétique se produit trop rapidement et n'est pas bien gérée.
- Les OSC ont besoin d'intégrer la transition énergétique afin de contribuer à un changement efficace.
 - Les mécanismes adéquats ont besoin d'être mis en place dès le début de la transition énergétique, par exemple les politiques de divulgation et les réformes politiques telles que les lois sur les énergies renouvelables. Toutes les parties intéressées pourront ainsi plus facilement surveiller l'application des réformes.

Le réel problème à l'échelle continentale est de connaître la position de l'Afrique quant à la transition énergétique. Est-elle perçue comme une opportunité ou un défi humain et environnemental ? Afin d'en garantir que l'Afrique bénéficie de la transition, elle doit prendre en considération la transition énergétique en tant que région.



« L'organisation générale, les panelistes , les présentations et les discussions étaient de qualité. »

Participant·e à la conférence



3ème JOURNÉE



GOVERNANCE
(pour les seuls membres
de PCQVP)



ADOPTION
de la Charte
Afrique



ÉLECTION DES
nouveaux membres
du Comité de
Pilotage Afrique

Gouvernance

Les activités de cette journée portaient sur la gouvernance, y compris l'adoption de la Charte Afrique de PCQVP révisée, la présentation du rapport moral des membres sortants du Comité de Pilotage Afrique (CPA) et la présentation du nouveau CPA.

MOT D'OUVERTURE

Mutuso Dhliwayo, le président sortant du CPA, a donné un aperçu des travaux du comité au cours de son mandat de trois ans, citant son rôle et ses responsabilités, ses activités et ses axes prioritaires, ainsi que ses défis et ses succès. Dupleix Kuenzob, membre du CPA, a parlé de la Charte Afrique, qui est le manuel de gouvernance pour PCQVP en Afrique, décrivant les domaines de la charte qui ont été mis à jour et le processus d'obtention des contributions des membres de PCQVP à ces mises à jours.²³ Il a demandé à tous les membres de lire la version mise à jour de la charte et d'adopter les modifications, qui avaient pour but d'améliorer le fonctionnement de PCQVP en Afrique.

ADOPTION DE LA CHARTE POUR L'AFRIQUE DE PCQVP

Les membres de PCQVP ont adopté de façon unanime la charte modifiée par un vote en ligne.

PROCESSUS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CPA²⁴

Le processus d'élection des nouveaux·elles représentant·e·s du CPA a eu lieu comme suit :

1. Appel à candidatures lancé par e-mail et WhatsApp (15 février 2021).
2. Délai de réception des candidatures (28 février 2021).²⁵
3. Délibérations à l'échelle régionale pour obtenir un consensus sur le choix des candidat·e·s (mars 2021).

4. Présentation des membres élu·e·s du CPA au cours de caucus régionaux à la conférence et lors de la séance plénière de clôture.

MEMBRES NOUVELLEMENT ÉLU·E·S DU COMITÉ DE PILOTAGE AFRIQUE (2021-2023)

FATIMA DIALLO,

PCQVP Sénégal, représentant l'Afrique de l'Ouest francophone

JAMES KORYOR,

PCQVP Libéria, représentant l'Afrique de l'Ouest anglophone

FATIMA MIMBIRE,

PCQVP Mozambique, représentant l'Afrique orientale et australe

CHRISTIAN MOUNZEO,

PCQVP République du Congo, représentant l'Afrique centrale

BRICE MACKOSSO,

PCQVP République du Congo, reste sur le CPA en sa qualité de représentant de la société civile sur le Conseil d'administration de l'ITIE



« Il faut encourager les alliances pour promouvoir la participation inclusive de tous les acteur·rice·s. »

Participant·e à la conférence

²⁴ La charte a été mise à jour en septembre 2020 suivant les résultats d'une enquête en ligne effectuée auprès des membres de la coalition africaine de PCQVP.

²⁵ Selon la version 2021 de la Charte pour l'Afrique.

²⁶ Sept candidatures ont été reçues.

ALLOCATION DE CLÔTURE

Mutuso Dhliwayo, le président sortant, a affirmé que la manière dont la réunion de gouvernance s'était déroulée témoignait de la bonne entente des coalitions en termes de transition du leadership du CPA. Il a félicité les membres nouvellement élu·e·s du CPA et leur a adressé tous ses voeux de réussite dans l'exécution de leurs nouveaux rôles de leadership.

En conclusion, il a félicité tout·e·s les participant·e·s pour le succès de la conférence Afrique 2021 de PCQVP.

Feedback et apprentissage

Taux de réponse à l'enquête de feedback

Suite à chaque séance de la conférence Afrique, un lien vers une enquête de satisfaction est envoyé aux participant·e·s en trois langues (anglais, français et portugais). Lors des deux premières journées, un total de 82 participant·e·s (29 %) a participé à l'enquête, et lors de la troisième journée, 30 participant·e·s (19 %) y ont participé. Étant donné le taux de réponse aux enquêtes relativement faible, le Secrétariat PCQVP réfléchit à des manières

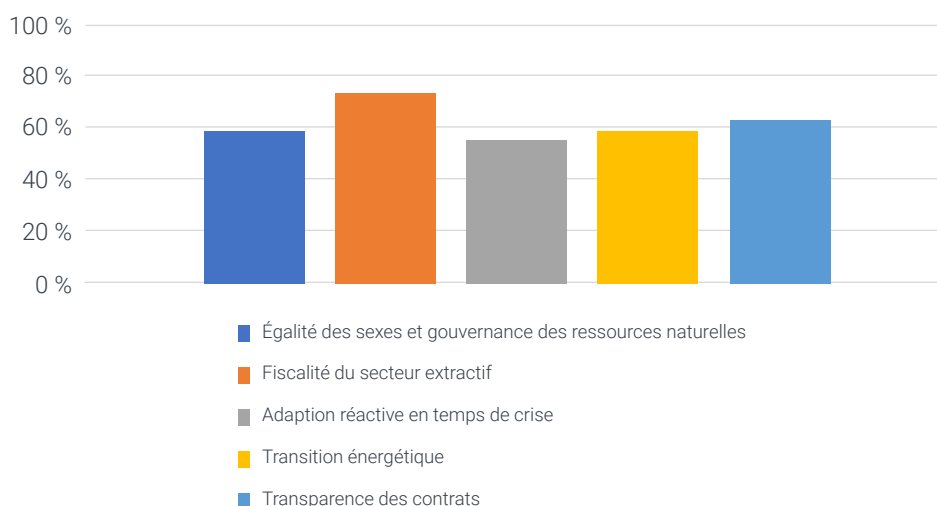
d'inciter un plus grand nombre de participant·e·s à donner un feedback qui peut aider à formuler des améliorations en termes de contenu, et de la conception des événements et des ateliers.

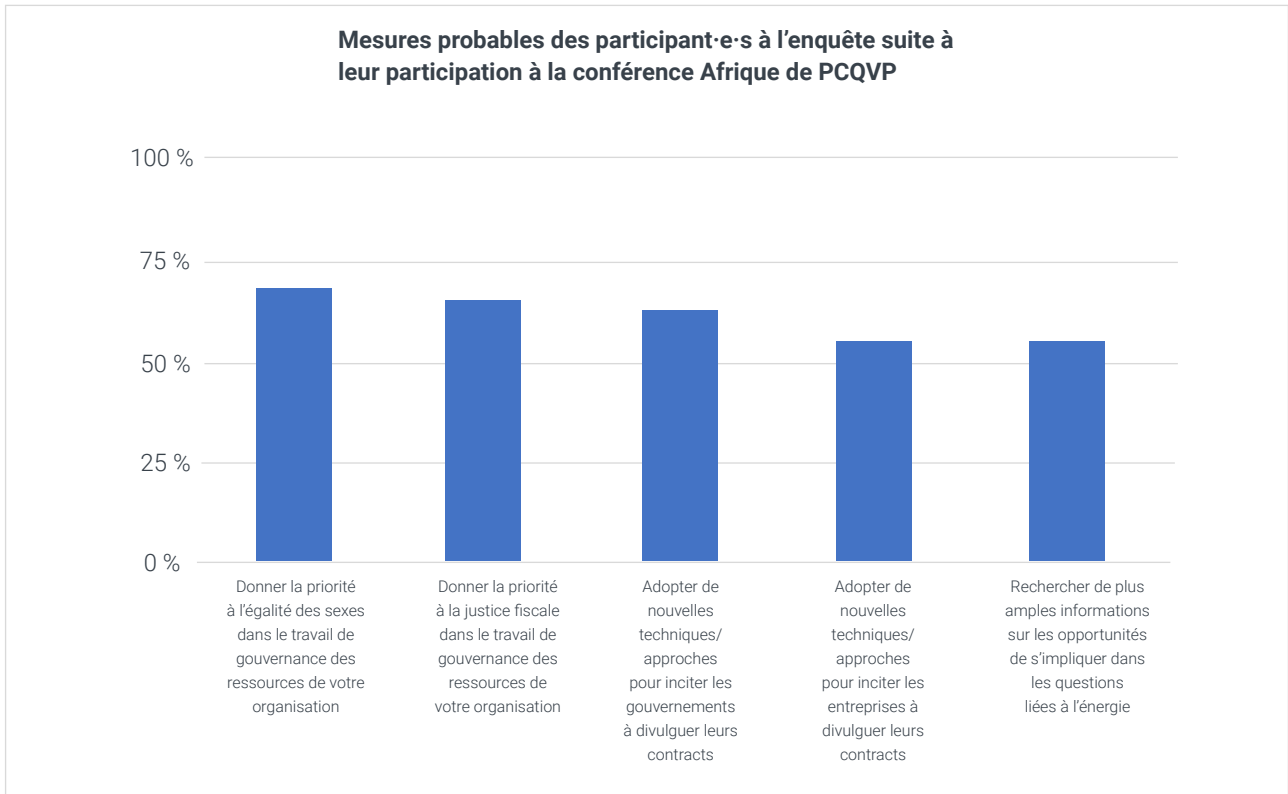
LE FEEDBACK DES PARTICIPANTS SUR LE CONTENU DE LA CONFÉRENCE

Les participant·e·s à l'enquête devaient évaluer la mesure dans laquelle leur compréhension des sujets thématiques s'était améliorée au cours des deux premières journées de la conférence. Globalement, la majorité des participant·e·s à l'enquête ont répondu que leur compréhension s'était améliorée ou considérablement améliorée suite à leur participation aux discussions.

Les participant·e·s à l'enquête devaient également indiquer quelle mesure il·elle·s allaient prendre suite à leur participation à la conférence. Une majorité de participant·e·s à l'enquête a indiqué qu'il·elle·s prendraient une ou plus des mesures suivantes (un·e seul·e participant·e à l'enquête a indiqué qu'il·elle ne prendrait aucune de ces mesures).

Proportion des participant·e·s à l'enquête ayant déclaré que leur compréhension des sujets de la conférence Afrique de PCQVP s'était améliorée





FEEDBACK DES PARTICIPANTS SUR LA LOGISTIQUE DE LA CONFÉRENCE ET IMPLICATION

Avant la conférence, les facilitateur·rice·s et les organisateur·rice·s ont discuté de comment encourager les participant·e·s à utiliser la fonctionnalité (limitée) de Zoom afin de s'impliquer directement les un·e·s avec les autres et avec les panélistes. Les fonctionnalités "chat" et la fonction de "questions et réponses" étaient les deux options disponibles et leur utilisation était vivement encouragée dans les trois langues de la conférence. Environ 1/5e des participant·e·s à l'enquête ne pensaient pas que ces fonctions leur permettraient d'interagir convenablement avec les autres participant·e·s, tandis que 80 % pensaient qu'il était possible d'interagir d'une manière ou d'une autre. La majorité des participant·e·s à l'enquête qui avaient posé une question pensaient avoir obtenu une réponse adéquate des panélistes, tandis que près d'un tiers pensait que leurs questions n'avaient pas été traitées. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de répondre à toutes

les questions étant donné les limitations de temps, nous continuerons à collaborer avec les modérateur·rice·s des événements de PCQVP pour les soutenir dans la gestion de la fonction des "questions et réponses" de Zoom afin de pouvoir répondre à autant de questions que possible, que ce soit par écrit ou oralement. Ceci est particulièrement important lorsqu'il n'existe aucune autre alternative immédiate d'implication avec les panélistes après la fin de la séance en ligne, contrairement aux réunions physiques.

Les participant·e·s ont fait les autres suggestions suivantes pour améliorer la logistique des événements en ligne : partager les informations systématiquement par WhatsApp et non pas seulement par e-mail ; fournir un soutien supplémentaire à la logistique de Zoom (par exemple, un certain nombre de participant·e·s par téléphone portable avaient besoin d'un mot de passe alors que ceux par ordinateur n'en avaient pas besoin, ce qui veut dire que certain·e·s

participant·e·s avaient besoin de plus de temps pour accéder aux séances) ; s'assurer que les panélistes parlent lentement pour permettre une bonne interprétation ; demander aux présentateur·rice·s dans les régions reculé·e·s qui pourraient avoir des difficultés de connexion de pré-enregistrer leur présentation.



« Toutes les présentations étaient de qualité. Je les ai trouvées très instructives. Elles m'ont ouvert les yeux. »

Participant·e à la conférence



**PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ**

Email: info@pwyp.org

 [@PWYPtweets](https://twitter.com/PWYPtweets)

 www.facebook.com/PublishWhatYouPay

www.pwyp.org

Publish What You Pay is a registered charity (Registered Charity Number 1170959)
and a registered company in England and Wales (No. 9533183).